Copie anonyme - n°anonymat : 582667

P1-00096 582667 Dissert CG

Code épreuve : 254 | Nombre de pages : 11 | Session : 2026

Épreuve de : Culture Générale EML / HCC

Consignes :
- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

À trop juger

« Nous jugeons. Nous dressons
l'échaffaud. L'homme tue
et meurt. Le genre humain,
foule d'erreur vêtue, condamne,
extermine, détruit » écrivait Victor Hugo dans Les Contemplations. Par ces quelques lignes, le poète montre ainsi que l'homme, à trop juger, condamne injustement. Privé de morale, le jugement devient absurde, et s'impose comme une violence existentielle pour le condamné. Pour autant, l'« échaffaud » et les institutions judiciaires sont nécessaires pour garantir les principes de justice et de vérité au sein des sociétés. C'est exactement cette ambiguïté que le sujet — à trop juger — invite à analyser.

D'abord, "à trop" augure de mauvaises conséquences. « À trop juger il finira par ... ». Trop juger deviendrait mauvais, voire destructeur. Le sujet suppose alors que trop juger est un penchant naturel de l'homme, duquel il ne peut que difficilement se défaire. Mais qu'exprime réellement ce "trop" ? L'homme juge-t-il trop précipitemment ? Trop mal ? D'ailleurs, pourquoi ne faut-il pas

trop juger ? Car le jugement semble nécessaire à l'homme et à la société. Ne pas juger assez ne semble pas non plus souhaitable. Est-ce envisageable de trouver un tel équilibre ? De plus, le sujet utilise ici l'acte de juger comme une fin. Et transformer le jugement comme un acte en soi le sort des cadres de la morale, et en fait une action bureaucratique, dénuée de sens. Cependant, émettre moins de jugements semble complexe, car juger est un acte ambivalents (à la fois cognitif et normatif) par lequel le sujet prend une décision et qui aboutit au jugement. André Lalande dans son Vocabulaire technique et critique de la philosophie (1926) en donne une définition assez large et polymorphe. Cette difficulté révèle une tension majeure : le jugement est-il une structure universelle, qui conduirait à trop juger, ou un acte situé et mesuré ?

Pourtant, si on considère le juger comme un acte logique, alors moins juger supposerait de réduire l'usage du Logos, qui pourtant constitue l'essence de la nature humaine. Pire encore, refuser de juger face à l'angoisse de l'erreur serait alors vécu comme une lâcheté existentielle. Cette exigence paradoxale entre la nécessité de juger et l'impossibilité de trop juger au risque d'en faire un acte immoral semble amener l'homme à proposer un jugement réfléchi, moins précipité et plus responsable.

In fine, l'homme peut-il transformer l'acte de juger, parfois spontané et inconscient, en une action mesurée mais nécessaire ?

Ou la condition de l'homme le condamne-t-il à trop juger, en réduisant l'essence de ce qui est ?

Il semble d'abord que sa nature amène l'homme à trop juger, transformant le jugement en un acte réducteur voire destructeur. Cependant, refuser de juger ne semble pas non plus souhaitable, car c'est un acte nécessaire pour l'homme et la société. Cela conduira à étudier les conditions de validité d'un jugement mesuré et responsable, grâce à un retour réflexif.

*

* *

Si l'homme est un être doté de raison, sa nature l'amène souvent à trop juger. Ce penchant tend à fragiliser l'acte même de juger.

Il apparaît d'abord que les sociétés ont transformé l'acte de juger. Juger est devenu la norme, conduisant à l'excès. Ainsi, Alexis de Tocqueville dans <u>De la démocratie en Amérique</u> (1835) considère que les sociétés démocratiques modernes ont fait du jugement la norme. Cette spontanéité conduit alors à trop juger. Cependant, la majorité a uniformisé le jugement. Alors, à trop juger, le sujet juge et examine sans réfléchir. Cette tyrannie de la majorité « trace un cercle formidable autour de la pensée » et ne permet pas l'émergence d'esprits libres. De fait, dans <u>Madame Bovary</u> (Gustave Flaubert) Emma subit le jugement social de la société de Yonville. Cette société tend à juger de tout, à trop juger, en ne cherchant pas la vérité ni

la justice, mais la conformité. En bref, les sociétés démocratiques modernes ont fait du jugement la norme. Alors à trop juger, l'acte même de juger s'est uniformisé. Il ne cherche pas le bien commun mais à condamner ce qui s'oppose à la majorité.

De plus, il apparait que l'homme juge trop vite. Le sujet tranche avant même de comprendre. A juger trop vite, le jugement n'est plus rationnel mais conditionné par des biais qui précèdent l'expérience. Ainsi, Jonathan Haidt dans The Emotional Dog and Its Rational Tail (2001) considère que les jugements moraux sont d'abord émotionnels et impulsifs avant seulement d'être rationnalisés. En effet, « the emotional dog wags its rational tail » : c'est le chien de l'émotion qui entraine la queue de la raison. Dès lors, les schémas préétablis conduisent souvent l'homme a émettre trop de jugements infondés. Pour le sociologue, seules l'empathie et la confrontation à d'autres points de vues permettent de faire évoluer un jugement. Car il est difficile de modifier un jugement par la seule raison abstraite. En bref, nos préjugés nous amènent à trop juger, souvent de manière inconsciente, fragilisant l'acte même de juger.

Pire encore, à trop juger, le jugement peut devenir un outil de contrôle ou de domination. De fait, Foucault dans Surveiller et punir (1975) montre que si l'Ancien Régime utilisait la justice spectacle, nos sociétés ont vu apparaitre un biopouvoir. En effet, la société par un panoptique social devient une nouvelle instance disciplinaire. Ainsi, le jugement social, par un processus de normalisation, permet au pouvoir d'exercer

IMPRIMERIE NATIONALE – 2025-12-1003094

Copie anonyme - n°anonymat : 582667

Emplacement QR Code

Code épreuve : 254 | Nombre de pages : 11 | Session : 2026

Épreuve de : Culture Générale EML / HEC

Consignes :
- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

un contrôle sur la société. Car « l'examen est l'oeil du pouvoir ». Ainsi, Jean Genet dans « Les Paravents » (1961) met en scène un pouvoir colonial qui ne cherche pas la justice ni la vérité mais à maintenir un ordre établi. Alors, à trop juger, la culpabilité est créée par le regard du juge, comme le subit Saïd : « je suis coupable puisque vous me jugez ». En bref, à trop juger, le jugement se pervertit et devient un outil d'aliénation et de domination, fragilisant sa légitimité.

*

Pourtant, Rodion Raskolnikov dans Crime et Chatiment de Dostoïevski exprime de la culpabilité grâce au jugement qu'il porte sur lui-même, gage de son humanité. Dès lors, le jugement apparait nécessaire. Ainsi, malgré l'obsession de l'homme à juger de tout, conduisant souvent à l'erreur, refuser de juger face à ces écueils ne semble pas non plus souhaitable.

*

Il apparait en effet que le jugement est avant tout un acte logique, et constitue le fondement de la raison. Il permet à

l'homme d'interagir et de comprendre le monde. Dès lors, il n'est pas envisageable, du moins semble-t-il, de ne pas juger assez. En effet, Aristote dans De Interpretatione (intégré à l'Organon) voit le jugement comme une apophansis, c'est à dire l'acte par lequel le sujet nie ou affirme l'appartenance d'un prédicat à un sujet. En lien avec le réel, cette activité permet d'éviter les sophismes. Concrètement, cette action correspondantrice ne peut être excessive, car elle permet au contraire à l'homme de faire usage de sa raison. D'ailleurs, lorsque Virgile et Dante dans La Divine Comédie, descendent au deuxième cercle des Enfers, Minos ne se demande pas s'il en est à trop juger. Car son jugement est mécanique, presque mathématique. En bref, bien que l'homme juge de tout, souvent trop et mal, un scepticisme radical ne semble pas envisageable car juger est également l'expression du logos de l'homme.

En effet, refuser de juger face à l'angoisse de trop juger, ou inconsciemment juger trop vite serait refuser d'exister. Car cette capacité est propre à l'homme. D'ailleurs, Kierkegaard dans Le Concept d'Angoisse (1884) décrit le refus de juger comme une lâcheté existentielle. En effet, l'homme est angoissé, face à sa liberté, et donc face à la possibilité de se tromper. Car « l'angoisse est le vertige de la liberté ». Dès lors, il en va du devoir de l'homme que de juger, malgré

la possibilité d'en faire un acte réducteur, voire même destructeur. En somme, l'erreur du jugement semble être une fatalité liée à la condition humaine. Pour autant, il est nécessaire pour l'homme de juger pour affirmer sa liberté et son existence.

En effet, juger apparait comme un acte d'affirmation pour l'homme de son existence et de son humanité. Ainsi, Kant dans ses fondements de la métaphysique des moeurs (1785) voit le jugement moral comme l'acte par lequel le sujet confronte une maxime d'action avec l'impératif catégorique qui est une loi morale universelle. Kant appelle alors à agir « uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». Dès lors, il s'agit d'agir par devoir et non par inclination. Ce choix responsable permet au sujet, en choisissant d'adhérer à l'impératif catégorique, d'exprimer sa liberté. C'est par exemple Antigone qui dans la pièce éponyme de Sophocle de -441, face à un conflit de normes réaffirme sa liberté en choisissant une loi morale plus grande (celle des dieux) face à celle de la cité. En bref, refuser de juger serait presque refuser d'existence. Car le jugement est l'occasion pour l'homme d'affirmer son existence et sa responsabilité.

*

Alors, l'homme juge à outrance, transformant le jugement en un acte biaisé, voire qui réduit la nature de l'objet du jugement. Pour autant, ne pas juger assez serait tout autant

contradictoire avec la nature de l'homme. Ainsi Hans Holbein le jeune dans « Les Ambassadeurs » (1533) invite, à travers l'anamorphose du crâne, à changer de perspective et adopter une posture humble et mesurée vis-à-vis du jugement.

*

Il apparait d'abord nécessaire de prendre le temps, car à juger trop vite, l'homme ne peut pas comprendre avant de trancher. Ainsi, Edmund Husserl dans ses Idées directrices pour une phénoménologie pure (1913) propose une méthode en deux temps, dans une tradition cartésienne. D'abord, une époché (ἐποχή), c'est à une suspension du jugement, pour mettre entre parentheses l'existence du monde et ainsi juger de son propre jugement. Ensuite, une réduction phénoménologique, c'est à dire se tourner vers la conscience. Car « toute conscience est conscience de quelque chose ». Et ainsi retourner aux choses telles qu'elles sont vécues. Dès lors, à juger de tout précipitement, prendre le temps de juger et apporter un regard critique sur son propre jugement semble constituer un condition nécessaire d'un jugement mesuré. D'ailleurs Yves Bonnefoy dans Les Planches Courbes (2001) appelle à une retenue éthique, en refusant les jugements qui catégorisent et classent, car « nommer c'est déjà perdre ». En bref, pour ne pas juger avec excès, il semble convenable de suspendre son jugement pour pouvoir l'étudier.

De plus, juger de son propre jugement semble souhaitable pour pouvoir apporter un jugement mesuré. Ainsi, Gaston Bachelard dans La formation de l'esprit scientifique (1934) considère que la validité d'un jugement est entravée

IMPRIMERIE NATIONALE – 2025-12-1003094

Copie anonyme - n°anonymat : 582667

Emplacement QR Code

Code épreuve : 254 | Nombre de pages : 11 | Session : 2026

Épreuve de : Culture Générale EML / HEC

Consignes
- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

par des obstacles épistémologiques, qui agissent comme des biais cognitifs qui précèdent l'expérience. Ainsi, la validité d'un jugement implique une rupture épistémologique. C'est à dire la capacité à rompre avec les dogmatismes et les préjugés, en admettant qu'il n'existe pas de vérité universelle mais seulement des vérités mieux fondées. Car « la connaissance du réel est une lumière qui projette toujours quelque part des zones d'ombres ». Des fois, l'enjeu pour ne pas trop juger, sans pour autant refuser de juger, est de développer une vigilance réflexive. C'est à dire être capable de juger de son propre jugement.

Finalement, à trop juger autrui, le jugement devient orgueilleux et n'est que le reflet de la faiblesse humaine. Un jugement responsable et humble semble alors nécessaire face à autrui. Ainsi, Paul Ricoeur dans <u>Soi-même comme un autre</u> (1990) présente une approche herméneutique du jugement. En effet, le jugement devient un acte mesuré, en cherchant la meilleure voie entre ce qui est moral et ce qui est permis par le droit positif. De plus, Ricoeur conçoit le jugement d'autrui comme un acte éthique. Il s'agit de comprendre la mêmeté et son ipséité, pour

pouvoir accueillir autrui avant d'imposer un jugement catégorique. Pour autant « il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions ». En effet, nous jugeons trop sur les paroles. La dimension éthique du jugement doit se traduire en actes. En bref, à trop vouloir juger autrui, notre jugement devient un outil de supériorité. Dès lors, un jugement humble, capable d'accueillir la différence d'autrui tout en comprenant sa mêmeté semble convenable.

*

* *

Finalement, l'homme était capable de juger de tout, grâce au logos notamment, semble juger avec excès. Dès lors, cet orgueil transforme l'acte même de juger en un outil perverti, qui conduit à l'erreur ou la destruction lorsqu'il se détache de la morale. Pour autant, juger permet également à l'homme de comprendre le monde et d'y évoluer. Il apparait que l'homme ne peut se détacher du jugement. Ainsi, refuser de juger serait vécu comme une fâcheté existentielle. Dès lors, il apparait souhaitable de chercher un jugement mesuré et réfléchi, en prenant le temps de juger et en apportant un regard critique sur son propre jugement pour éviter les dogmatismes et les préjugés.

Ainsi, il semble envisageable pour l'homme de transformer l'acte de juger en une action mesurée, à condition de faire preuve d'humilité

face à sa propre nature mais également face à autrui. Cela implique de juger de son propre jugement, tout en refusant un scepticisme radical, car juger c'est avant tout exprimer sa liberté !

FIN

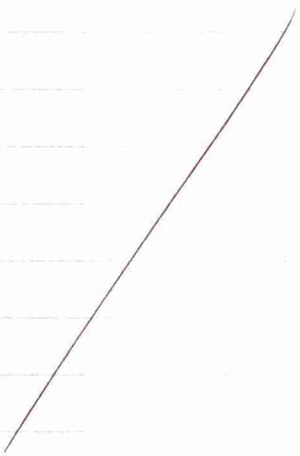

IMPRIMERIE NATIONALE – 2025-12-1003094